

35630 LES IFFS
République Française

EXTRAIT du registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil quinze, 25 SEPTEMBRE à 20 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune convoqué à une réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Herve de LA VILLEON Maire.

Présents :

Mr DAUGAN Christian, Mr GICQUEL Pierre, Mr GUILLEMER Jean-Pierre, Mme FABRE Stéphanie, Mr André FAURE, Mr MARTIN Yves, Mr GENARD Thierry, Mr JULLIEN Jean-Yves, Mme GAURON Nathalie.

Absent : Mme Emmanuelle LOUVEL pouvoir à Mme Stéphanie FABRE.

Afférents au Conseil Municipal 11 Date de convocation : le 18/09/2015

En exercice 11 Date d'affichage : le 18/09/2015

Qui ont pris part à la délibération 11 Secrétaire de séance : M.J.Y JULLIEN

Approbation du Conseil Municipal du 4 septembre 2015

Monsieur Le Maire demande aux membres présents du Conseil Municipal, si le compte rendu qui vient d'être lu donne lieu à des remarques. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Objet / Avancement grade Création de poste.

Un agent titulaire peut bénéficier par ancienneté, d'un avancement de grade, la Commission Technique Paritaire a émis un avis favorable en date du 15 juin 2015 à cette proposition. Il est nécessaire de créer ce poste et de ce fait supprimer le poste existant correspondant à cet agent soit :

Création du poste suivant :

Date de l'avancement de grade	Nature du grade
01/10/2015	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe

Suppression du poste suivant :

Date	Nature du grade
01/10/2015	Adjoint Administratif de 1 ^{ème} classe

Objet / Modification Tableau des Effectifs

Date de la Délibération	Grade	Cat	Mission	Statut	Temps de Travail	Agent
25/09/2015						
Filière Administrative						
	Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe	C	Secrétariat de mairie	T	21H30	LANGLAIS Martine
Filière technique						
	Adjoint Technique	C	Nettoyage Locaux	T	4H62	BOURSAULT Renée

	Territorial De 2 ^{ème} classe					
	Adjoint Technique Territorial De 2 ^{ème} classe	C	Espaces Verts Voirie	CDD	12 H	GOUSSET Mendy

Objet / Dossier Monsieur F. Prime

Monsieur Le Maire fait lecture de 3 courriers de Monsieur F. PRIME et de ses 2 réponses.

En ce qui concerne la vente éventuelle par la commune du prolongement du délaissé de chemin N° 1036 vers le sud, le Conseil municipal rappelle un vote défavorable argumentant le fait d'un libre accès aux parcelles mitoyenne à ce chemin.

Pour répondre à l'aliénation du chemin SOYER 2010/2013 une enquête publique a été réalisée du 3 septembre au 18 septembre 2007 dans les formes légales.

Monsieur PRIME demande des explications concernant le règlement d'une facture au nom d'un élu pour la pose de 12 ml de buse d'un diamètre de 200mm à « Beauhaye ». L'élu en question n'avait pas à régler cette dite facture, ces travaux étant réalisés chez un tiers.

Cette facture de l'entreprise TPCE de Taden N° 013/018 du 31 octobre 2012 adressée à THEREAUX/DAUGAN Jean-François d'un montant de 128,40 € TTC à été réglée par les intéressés le 20 novembre 2012 par chèque N° 4314008 du CMB.

Tous les conseillers ont vu cette facture acquittée et en font foi.

Par ailleurs, il est demandé à Monsieur Le Maire de rencontrer Monsieur F. PRIME pour reprendre tous les courriers afin de répondre dans la mesure du possible à toutes ses interrogations.

Objet / Avis enquête publique du 7 septembre au 9 octobre concernant un parc éolien situé sur les communes de DINGE et de TINTENIAC.

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait été informé lors de la dernière séance du Conseil Municipal d'une enquête publique du 7 septembre au 9 octobre concernant un parc éolien sur les communes de DINGE et de TINTENIAC.

Le Conseil Municipal doit donner son avis sur cette enquête.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet par :

- 5 voix un avis défavorable
- 6 voix s'abstiennent jugeant qu'ils ne sont pas aptes à juger de l'opportunité de l'installation d'un parc éolien sur ces 2 communes.

Cependant, l'ensemble du Conseil Municipal demande aux services compétents dans le cas d'adoption du projet de faire appliquer avec rigueur les normes définies par les textes et d'être très vigilant sur l'environnement.

Objet /Modernisation Voirie Communale « Saint-Goudré ».

Monsieur Christian DAUGAN 1^{er} adjoint en charge de ce dossier demande un vote concernant la modernisation de la VC de ST GOUDRE à la demande des services voiries de la Communauté de Communes Bretagne Romantique pour réalisation.

Le montant de cette modernisation est de 29230,80 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité la modernisation de cette voie et CHARGE Monsieur DAUGAN de faire le nécessaire auprès de la Communauté de Communes Bretagne Romantique.

Objet /Actualisation Tarifs SAUR 2016.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier émanant de la SAUR nous demandant de statuer sur l'actualisation des tarifs 2016, de la redevance assainissement abonnement et consommation, recouvrée par leur service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres DECIDE d'augmenter la redevance consommation de 3 % (revalorisation applicable annuellement) et de conserver la redevance abonnement au même tarif que 2015.

Les redevances suivantes seront appliquées en 2016.

REDEVANCES	2012	2013	2014	2015	2016
Abonnement /An	12,36 €	12,73 €	13,11 €	14.83 €	14.83 €
Consommation /m3	1,24 €	1,27 €	1,31€	1.35 €	1.39 €

Objet /Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires au CDG 35.

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune a, par délibération du **6 février 2015**, mandaté le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine pour négocier un contrat d'assurance des risques statutaires, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret N°86-552 du 14 mars 1986, des décrets N° 85-643 du 26 janvier 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion et décret N°98-111 du 27 février 1998, par lequel les contrats d'assurance sont soumis aux dispositions du Code des Marchés Publics, dont la réglementation impose une mise en concurrence périodique.

Le Maire expose que le Centre de Gestion d'Ille et vilaine a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré :

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction Publique Territoriale notamment l'article 26,

Vu le décret N°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités territoriales et établissements territoriaux,

DECIDE

Article 1^{er} : d'accepter la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet le **1^{er} janvier deux mille Seize**).

- Contrat IRCANTEC : Agents Titulaires ou stagiaires non –affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires
- Risques garantis : (Maladie ordinaire avec franchise de 15 jours fermes par arrêt, Grave maladie Maternité Adoption Paternité, Accident du travail, maladie professionnelle)
- Conditions : 1,10%
- Nombre d'agents : **3**

Article 2 : La commune autorise le Maire à signer les contrats en résultant.

Objet /Point sur le Café Restaurant Saint-Fiacre.

Monsieur Le Maire rappelle la situation à savoir que l'état des lieux du 31 août 2015 n'a pas pu se réaliser, nous n'avons pas les clefs et nous ne savons pas où sont Monsieur et Madame LOISEAU.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner tous les pouvoirs possibles pour rétablir la situation dans le droit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DONNE tout pouvoir au Maire pour faire le nécessaire dans ce sens.

Objet /Approbation Rapport d'Actualité annuel 2014 du SDE 35.

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal de la réception du rapport d'activité 2014 du SDE 35(Syndicat Départemental d'Energie 35).

Après avoir lu ce rapport et en avoir apporté des explications complémentaires, Monsieur Le Maire propose d'accepter ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité des membres présents le rapport d'activité du SDE 35(Syndicat Départemental d'Énergie 35).

Objet /Dossier adressage- numérotation.

Monsieur GICQUEL 2^{ème} adjoint en charge de ce dossier nous présente pour info le projet d'adressage-numérotation pour la commune. La commission se réunira le 29 septembre afin de construire ce dossier et présenter ses conclusions au Conseil Municipal, le moment voulu pour approbation ou non. Plusieurs réunions seront nécessaires à la commission pour mener à bien ce dossier.

Objet /Arbre de Noël APEL La Chapelle- Chaussée /Bécherel dans Salle des Fêtes le 13 décembre 2015.

A l'initiative de l'APEL de la Chapelle Chaussée « Ecole Notre Dame », il est demandé la disponibilité de la Salle des Fêtes pour un spectacle des enfants le 13 décembre 2015 pour son arbre de Noël, jour des élections régionales. Cette demande est acceptée moyennant un règlement de 100 € au lieu de 200 € normalement demandé pour une association hors-commune et également un forfait de 50 € pour le chauffage.

Il est demandé à Monsieur GICQUEL responsable du planning de la Salle des Fêtes d'en avvertir l'APEL.

Objet /Questions Diverses.

- **SMICTOM** : Journée ECOGESTE le 10 octobre 2015
- **Frelons asiatique** : rappel Tarifs des sociétés habilitées à la destruction 90 € jusqu'à 15ml et 150 € au dessus de 15 ml. Aide communale : forfait de 40 €.
- **Encadrement des indemnités de fonction de président et de vice-présidents pour les syndicats intercommunaux** (pour info).
- **Conseil Municipal** : Prochain Conseil Municipal le :
Vendredi 30 octobre 2015 à 20 H à la Mairie.

**Le Maire,
H.de LA VILLEON**